

Conditions de vente 2018

1) EMPLACEMENTS : 50€ d'acompte + 20€ de frais de dossier - **LOCATIFS** : 25% du montant du séjour + 20€ de frais de dossier. La location est effective dès réception des droits de location sous condition de disponibilité. Vous recevrez une confirmation qui devra être présentée à l'arrivée. Les acomptes sont déductibles du coût global du séjour mais restent acquis si les conditions de location ne sont pas respectées. Les frais de dossier et d'annulation ne sont pas déductibles.

2) ANNULATIONS : Une assurance annulation facultative est proposée dans votre contrat de location. Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur. En cas de sinistre, avertir le camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ ou votre séjour.

Assureur : CABINET SART - BP 80063 - 33164 LA TESTE Cedex - Tél. 05 56 54 32 17 - Fax 05 56 54 60 70
E-mail : annulresaf@sart-assurance.com.

- 20€ par semaine de location d'hébergement

- 11€ pour la location d'emplacement (dans la limite d'un mois)

Possibilité de télécharger le contrat annulation sur le site internet du camping. En cas d'annulation de votre séjour sans assurance annulation, la totalité de vos droits de réservation sont non remboursés.

3) FACTURATION : il est demandé de se présenter à l'accueil avec la confirmation de location afin d'établir la facturation définitive le jour d'arrivée.

4) ARRIVÉE DÉPART : Emplacements: arrivée à partir de 14 heures, départ au plus tard 12 heures. Locatifs : arrivée à partir de 15 heures le samedi départ au plus tard 10 heures le samedi. Veuillez SVP nous signaler par écrit toute arrivée retardée.

5) CONFIRMATION DE RÉSERVATION : Pour une bonne gestion des locations nous vous demandons de nous retourner le contrat complété et signé avec votre règlement au plus tard dans les 15 jours à partir de sa réception. Vous recevrez une confirmation de location à présenter à l'arrivée.

6) LA LOCATION est réputée définitive dès réception des droits. Elle est nominative et ne saurait être transmise à d'autres personnes sans notre accord.

7) Il appartient au client de souscrire une assurance pour tout son matériel de camping. Il doit avoir une responsabilité civile. Le locataire accepte l'emplacement dans l'état (arbres, plantations, branches, végétations) et est responsable de tous les dégâts occasionnés.

8) LOCATIFS : Les prix indiqués pour les chalets et mobil homes s'entendent eau, gaz, électricité, emplacement et personnes compris. Non compris : animal supplémentaire 1,70€ à 2,50€ par jour, par animal. Véhicule supplémentaire 1,50€ à 3,50€ par jour et par véhicule suivant la saison. Une caution de 400€ pour les chalets et mobil homes, sera demandée pour dégradation éventuelle. De plus une caution de 45€ sera demandée pour le ménage. Elles vous seront restituées après examen des lieux.

9) TAXE DE SÉJOUR : La taxe de séjour perçue entre le 1er avril et le 30 septembre s'ajoute à nos tarifs. 0,56€ par jour et par personne et gratuite pour les enfants de moins de 18 ans.

10) ETAT DESCRIPTIF GLOBAL DES LOCATIFS : Les chalets et mobil homes sont équipés en eau, réchauds à gaz, électricité (220 volts), réfrigérateur. Les mobil homes et chalets sont tous équipés de micro-ondes. Les ustensiles de cuisine comprennent : assiettes, fourchettes couteaux, cuillères (grandes et petites), verres, casseroles, poêle, passoire, ouvre-boîte, tire-bouchon, décapsuleur,

plats petits et grands. Ustensiles de ménage : balai, seau. Mobilier : table, chaises ou bancs. Tous nos chalets et mobil homes sont équipés d'eau chaude. Salle d'eau complète dans tous les mobil-homes et les chalets. Literie : sommier et matelas. Traversin ou oreiller, alèze jetable et couverture. Chaque chalet et mobil home comprend : un lit en 135 et 2, 3 ou 4 lits entre 75 et 80. Tous nos chalets et mobil homes possèdent une terrasse abritée avec table et chaises ou bancs de jardin. Prestations hôtelières assurées avec supplément petits déjeuners (10€ par personne), parure de draps jetables (6€ pour les petits lits, 8€ pour les grands lits), nettoyage des locatifs (45€/location).

11) Port du bracelet obligatoire

12) CONDITIONS D'ANNULATION

Le camping vous propose de souscrire auprès de SART ASSURANCES un contrat vous couvrant contre les conséquences de l'annulation ou l'interruption de votre séjour (voir ART 2).

• **AVANT VOTRE DÉPART**, si l'un des événements suivants survient : maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant : vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré), l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles, belles-mères; dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ; licenciement économique; accident ou vol total de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour; annulation ou modification des dates de congés par l'employeur, validées par l'employeur avant la réservation. La garantie est accordée aux salariés qui ont plus d'un an d'ancienneté.

• **VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE** : 25 % du montant de la location en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30e jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation; 100 % du montant de la location, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date.

• **PENDANT VOTRE SÉJOUR**, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour, **VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE** la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

• **EXCLUSIONS** : les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs ; les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré ; le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré ; l'accident, la maladie ou le décès survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie, ou consécutif à un mauvais état de santé chronique, avant la date du début du séjour ; la dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours.

• **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?**

• Dans les 24 heures, impérativement, avertir la direction du camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.

• Aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment : un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie, un bulletin de décès ou tout justificatif de l'événement. Toutes ces pièces seront adressées à votre assureur : CABINET SART - BP 80063 - 33164 LA TESTE Cedex - Tél. 05 56 54 32 17 Fax 05 56 54 60 70 - E-mail : annulresaf@sart-assurance.com.

Ce document n'a qu'une valeur indicative. Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur.